

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 02 du 12 Février 2003 - 2 pages

COLZA : Stade C2

Charançons de la tige

Le **vol a débuté** de façon significative sur l'ensemble de la région **entre le 07 et le 10 Février**. On atteint aujourd'hui **150 captures**. Les températures moyennes sont actuellement inférieures aux normales saisonnières, mais ne devraient pas empêcher le vol de se poursuivre (maxi prévu autour de 9°). Par contre, la **maturation sexuelle** des femelles va être **ralentie (elles sont actuellement immatures : stade 0)**.

*Prévoyez votre intervention à partir du **20 Février**. Le traitement sera confirmé dans le prochain bulletin. Choisissez toujours **une journée douce et ensoleillée**, favorable à l'activité du ravageur **pour intervenir**.*

Méligèthes

Aucune capture à ce jour. Les colzas ne sont pas encore aux stades sensibles (boutons floraux).

N'oubliez pas le **double statut** de ce **ravageur**, qui va devenir un **efficace pollinisateur** pendant la **floraison**.

La Protection des Végétaux a engagé une expérimentation visant à augmenter les seuils de présence au champ, comme l'on fait les Allemands et les Anglais. Le Poitou-Charentes est beaucoup moins concerné par les méligèthes que d'autres régions plus continentales.

*En toute logique, le **traitement charançon** de la tige **doit suffire à réguler ce ravageur** à des niveaux où il n'occasionne pas de préjudice.*

*Sauf nouvelle information de notre part, **le traitement spécifique ne sera pas conseillé**.*

CEREALES D'HIVER

Viroses

Sur orges d'hiver non protégées contre les pucerons (ou protégées très tardivement), les symptômes caractéristiques de la Jaunisse Nanisante de l'Orge sont nettement visibles («jaunissement» de la parcelle, alternance de fuseaux verts et jaunâtres dans le sens de la longueur des feuilles...).

Le retournement de la culture semble inévitable dans quelques situations particulières ayant par ailleurs souffert de conditions d'installation très difficiles (sol argileux, très humide voire gorgé d'eau jusqu'au début de la période froide de Janvier).

Comme les années précédentes le laboratoire du S.R.P.V. assure la réalisation des tests d'identification de la Jaunisse Nanisante de l'Orge sur céréales d'hiver et des mosaïques sur blé.

BLE : Stade 4 feuilles à mi-tallage

Piétin verse

Evaluation du risque

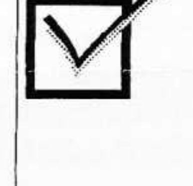
*** Modèle Top (risque climatique)**

Pour des levées précoces, **le risque climatique se maintient à un niveau élevé** (5 à 6 contaminations primaires et 2 à 3 contaminations secondaires).

Ce risque est légèrement plus faible sur la façade atlantique. Globalement ce niveau de risque reste comparable à celui des années à fort risque climatique précoce (1999, 2001).

*** Risque parcellaire**

Outre le risque climatique, il est nécessaire d'évaluer le risque parcellaire ou potentiel infectieux du sol afin de définir quelles sont les parcelles nécessitant une protection contre le piétin.





COLZA

Charançons de la tige : Début de vol très marqué

BLE

Piétin : Evaluation du risque

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante : S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail : srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470



DATE DE SEMIS		TYPE DE SOL		PRECEDENTS	
Avant le 25/10	5	Limon	5	Blé en 2002	4
Du 25/10 au 04/11	4	Groies séchantes	1	Blé en 2001	3
A partir du 05/11	1	Sols de marais	0	Blé en 2000	1
		Autres types	3		
NOTE 1		NOTE 2		NOTE 3	

Note globale = Note 1 + Note 2 + Note 3

Niveau de risque :
Note inférieure à 10 : risque faible
Note de 10 à 11 : risque moyen
Note supérieure ou égale à 12 : risque élevé.

Les variétés moins sensibles au piétin (notes GEVES de 5, 6 et plus) n'étant pas suffisamment adaptées à la région en terme de précocité, ce critère n'a pas encore été intégré à ce type de grille.

Interprétation

Note inférieure à 10 : Pas de traitement anti-piétin.
Note de 10-11 : Traitement à envisager dans les sites habituellement touchés.
Note supérieure ou égale à 12 : Protection anti-piétin nécessaire, voire indispensable.

Notamment pour les parcelles situées en limite de classe, cette première approche pourrait être modifiée en cas de conditions climatiques particulièrement défavorables à la maladie les prochaines semaines.

Choix du produit

En ce qui concerne le choix du produit à retenir pour lutter contre le piétin-verse **dans les parcelles où cette protection est nécessaire**, l'évolution de la résistance au prochloraze conduit à distinguer deux cas de figure :

1/ Les secteurs concernés par une évolution significative des souches rapides résistantes au prochloraze (Ic).

Il s'agit pour l'essentiel de parcelles situées en Vienne avec un risque parcellaire élevé (semis précoces, sols profonds, blé 1 an sur 2) et fréquemment protégées avec du prochloraze ces 5 à 10 dernières années.

Comme indiqué dans le bulletin n° 29 du 16/10/02, en moyenne **17 %** des isolats analysés en 2002 sont de type **Ic** (avec des valeurs comprises entre 5 et 25 % dans les 25 parcelles analysées).

Les résultats obtenus dans d'autres régions caractérisées par ce type d'évolution de souche les années antérieures (et en 2002 dans certains essais en Vienne) montrant que l'efficacité du prochloraze seul chute nettement en présence de 10 à 20 % de souches Ic, on s'orientera vers les solutions suivantes :

- cyprodinil à 600 g/ha ;
- cyprodinil à 375 g/ha et prochloraze à 300 g/ha ;
- cyprodinil à 450 g/ha et triazole à action piétin (bromuconazole ...) ;
- cyprodinil à 450 g/ha et picoxystrobine.

Remarque : Dans ce type de situations, l'alternance dans le temps entre le prochloraze et le cyprodinil ne semble pas constituer une approche pertinente.

2/ Les autres secteurs pour lesquels les résultats d'analyses sont peu nombreux et caractérisés par des pourcentages de souche Ic assez faibles en moyenne et très dispersés.

Il s'agit pour l'essentiel de parcelles situées en Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Charente.

Le prochloraze et le cyprodinil peuvent être utilisés indifféremment étant précisé que l'emploi d'un prochloraze supplémentaire ne peut que contribuer à une évolution plus rapide des souches Ic (cette tendance s'est vérifiée dans 2 cas sur 3 dans des essais S.P.V. conduits dans d'autres régions).

REMARQUE GENERALE

Dans ce contexte il est préférable de ne plus faire d'application précoce de prochloraze «justifiée» par une action sur la septoriose, d'autres stratégies sont plus pertinentes pour assurer un bon contrôle de cette maladie.